

## **Avis – Iritzia**

- Adopté par le Conseil de direction du 11 juin 2014
- 2014ko ekainaren 11ko Zuzendaritza kontseiluak onartua

# **Contribution au Contrat Pays Basque 2014-2020**

## **2014-2020 Ipar Euskal Herria Kontratuari ekarpena**



Conseil de Développement du Pays Basque  
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Axe 6 :

### Donner une nouvelle impulsion à la **politique linguistique**

#### Analyses & enjeux

##### La langue basque en quelques données:

- la langue basque : une spécificité majeure du Pays Basque, élément central du capital culturel du territoire, contribuant à son identité
- un projet de politique linguistique défini et adopté en 2006 – fixant le cadre d'intervention de l'OPLB, outil de droit public, réunissant l'Etat, la Région, le Département, les communes et le Conseil des élus du Pays Basque, en charge de définir et mettre en œuvre une politique publique concertée pour sauver et revitaliser la langue basque
- un tissu d'opérateurs associatifs dense qui participe à la mise en œuvre de pans entiers de la politique linguistique
- l'enseignement bilingue et immersif est aujourd'hui proposé par 60 % des écoles, suivi par 37 % des élèves du primaire et 44 % des élèves de maternelle ; une augmentation de 56 % des effectifs du primaire scolarisés en sections bilingue et immersive depuis 2004
- une structuration en cours d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance
- des partenariats initiés avec les intercommunalités et des communes de plus de 10 000 habitants à renforcer
- une situation qui demeure critique, comme en témoignent les différentes enquêtes sociolinguistiques réalisées, qui mettent en évidence une baisse non interrompue du nombre de locuteurs bascophones en Pays Basque nord : en 2011, on dénombre 21,4 % de bascophones (soit 51 000 personnes) contre 26,4 % entre 1996 (soit 56 000 personnes). A noter qu'un tiers d'entre eux, ont plus de 65 ans
- une reprise de la langue par les jeunes générations observée dans l'enquête de 2006 et confirmée par celle de 2011.

Ce dernier élément, porteur d'espoir, confirme la pertinence de la stratégie actée dans le Projet de Politique Linguistique adopté par l'OPLB – « produire des locuteurs complets en priorisant les jeunes générations » – et montre que le déclin de la langue basque n'est pas irréversible. Toutefois, malgré les nombreux efforts effectués ces dernières années, tant par les pouvoirs publics – réunis au sein du GIP de l'Office Public de la Langue Basque depuis 2006, et communes et intercommunalités engagées dans la politique par conventionnement avec l'OPLB – que par les opérateurs associatifs, le déclin de la langue basque se poursuit et le nombre de bascophones continue à diminuer malgré le regain observé chez les plus jeunes. D'un point de vue démographique, ces jeunes générations n'ont qu'une incidence très relative sur la part de bascophones, dans un territoire dont la population augmente du fait de l'arrivée continue de nouveaux habitants non bascophones. Si les tendances actuelles se poursuivent, il semble difficile d'atteindre une masse critique de locuteurs, permettant de sauver la langue basque. Si les premières années d'existence de l'OPLB ont permis de poser les bases d'une politique publique, répondant à un fort désir du territoire pour la langue basque, le degré de construction actuel de la politique linguistique ne permet pas encore d'enrayer son déclin. Plusieurs limites sont identifiées :

- limites du développement quantitatif et qualitatif des enseignements en langue basque : moins d'un élève sur deux dans l'enseignement bilingue et seuls 22% d'entre eux poursuivant jusqu'en terminale ; ralentissement du développement de l'offre sur la période récente en lien avec la

tension sur les moyens d'enseignement ; parité horaire non effective dans la plupart des établissements du second degré ; enseignement immersif à peine naissant dans l'enseignement public ; seuils d'élèves par classe actés de plus en plus souvent dépassés dans les trois filières, composition en langue basque au baccalauréat limitée à l'histoire-géographie et aux mathématiques etc.

- faiblesse des espaces d'usage de la langue basque pour permettre la pratique, complément indispensable à la transmission : place de la langue basque dans l'espace public très limitée, tout comme dans les médias publics et privés, son usage dans l'administration d'Etat toujours pas engagée, aucune convention avec les grands opérateurs publics ;

- faible développement de la formation à la langue basque, condition pour permettre l'apprentissage de la langue chez les adultes : manque d'engagement significatif du Cnfpf, politique d'apprentissage de la langue basque d'initiative personnelle à mieux structurer ;

- enfin, dimensionnement actuel du budget de l'OPLB ne permettant plus de poursuivre le déploiement et la construction de la politique linguistique.

Par conséquent, pour sauver et revitaliser la langue, il est impératif d'aller plus avant dans la politique linguistique et d'opérer un saut quantitatif et qualitatif significatif, en enclenchant un effort vigoureux sur la période du Contrat. C'est dans ce sens que le dispositif CDPB/CEPB a sollicité, à l'occasion des travaux sur l'évolution de la gouvernance en 2011-2012, un régime spécifique pour faire du Pays Basque un territoire d'expérimentation pour la normalisation d'une langue régionale, qui faciliterait le travail mené dans le cadre de développement de la politique linguistique. Le Contrat territorial doit être l'occasion de négocier un volet ambitieux pour la langue basque. Il doit permettre d'impulser un nouveau souffle dans la mise en œuvre de la politique linguistique définie en 2006.

### Les objectifs stratégiques

- ① Opérer une montée en puissance rapide de la transmission de la langue basque
- ② Renforcer l'usage de la langue basque dans la vie sociale, économique et administrative
- ③ Mettre en place les ressources et les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique
- ④ Faire du Pays Basque un territoire expérimental de revitalisation linguistique.

### ① Opérer une montée en puissance rapide de la transmission de la langue basque

Les jeunes générations sont la cible prioritaire du projet de politique linguistique adopté en 2006. Aussi, il s'agit d'immerger les enfants dès leur plus jeune âge, avant même leur scolarisation, dans un environnement bascophone. Dans ce sens, des opérations de sensibilisation des parents à la transmission familiale ont été engagées, et une offre d'accueil collectif et individuel des jeunes enfants a été développée et doit être élargie à l'ensemble du territoire. Puis, c'est l'école qui prend le relais dans le processus de transmission ; aujourd'hui, elle constitue le principal vecteur de transmission. Malgré les nombreux efforts fournis ces dernières années dans ce domaine, il est essentiel de renforcer l'offre, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, pour la rendre accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, de la maternelle au lycée, et faire en sorte que l'ensemble des élèves intégrant l'enseignement bilingue poursuive jusqu'en terminale. L'objectif visé est de scolariser 3 élèves sur 4 dans une filière bilingue (44% à ce jour) et d'atteindre un taux de suivi d'un enseignement bilingue de la maternelle à la troisième de 75% (56% à ce jour).

En résumé, **les priorités d'action** sont :

- > La généralisation et la consolidation des dispositifs de sensibilisation des parents à la langue basque et à la transmission familiale
  - > Le développement sur tout le Pays Basque de l'accueil des jeunes enfants en langue basque en amont de la scolarisation (crèche...)
  - > L'optimisation de la transmission de la langue par l'enseignement, par une politique volontariste de développement de l'offre, par une concrétisation de l'ensemble des orientations actées visant la structuration qualitative des enseignements (atteinte de la parité horaire dans le secondaire, officialisation des compétences à atteindre,...), et par la mise en place d'un dispositif de concertation adapté et renforcé, de manière à atteindre l'objectif de :
- 3 élèves scolarisés sur 4 qui intègrent une filière bilingue
  - un taux de suivi d'un enseignement bilingue de la maternelle à la troisième de 75%

### ② Renforcer l'usage de la langue basque dans la vie sociale, économique et administrative

Les possibilités d'utiliser la langue basque au quotidien sont aujourd'hui trop restreintes. Il est donc primordial de socialiser la langue basque en renforçant sa présence et son utilisation dans les commerces, l'administration, les services, les entreprises, les médias etc. Il faut aussi donner plus de place à la langue basque dans les médias, en particulier, audiovisuels. Par ailleurs, pour les enfants qui apprennent le basque à l'école, il faut leur offrir la possibilité de pouvoir l'utiliser en dehors, aussi bien dans les centres de loisirs que dans les différentes activités culturelles et sportives qu'ils pratiquent. La socialisation de la langue basque nécessite la mobilisation de tous, au premier rang desquels figurent les intercommunalités et les communes, qui ont un rôle clé à jouer dans le déploiement de la politique linguistique sur l'ensemble du territoire. Des partenariats ont été initiés avec elles, ceux-ci doivent être confortés pour que tous les habitants du territoire puissent avoir accès à des services bilingues : enseignement, petite enfance, loisirs, action culturelle, artistique et sportive, formation des adultes etc. L'engagement de l'Etat doit être obtenu pour développer la présence et l'usage de la langue basque dans les services locaux de l'Etat, ainsi que dans les médias publics.

En résumé, **les priorités d'action** sont :

- > La mise en place d'un pacte politique et la structuration des partenariats entre l'OPLB et les communes/EPCI pour déployer la politique linguistique sur tout le territoire et construire une offre de services en langue basque accessible à tous.
- > La promotion et l'utilisation de la langue basque dans les administrations, les services publics/para publics, les entreprises etc.
- > Le soutien aux médias dans le contexte de mutations technologiques pour la mise en œuvre d'une offre en langue basque complète et de qualité.

### 🕒 **Mettre en place les ressources et les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique**

Pour permettre sa socialisation, la langue basque doit être parlée par le plus grand nombre. Or, le monde des adultes de 26 à 50 ans est très peu bascofphone (autour de 15%). Il est donc essentiel de sensibiliser et d'inciter les adultes à apprendre le basque, que ce soit sur initiative personnelle ou dans le cadre professionnel. Cela suppose qu'ils aient à leur disposition une offre de formation de qualité, adaptée aux différents profils et accessible sur l'ensemble du territoire, prenant notamment appui sur le numérique, qui peut offrir des opportunités pour faciliter l'apprentissage. Il convient par ailleurs d'enrichir et de consolider l'offre d'outils linguistiques existants (ex : outil de grammaire en ligne, euskara, eskuz esku etc.), de poursuivre les activités de recherche autour de la langue et d'en diffuser les résultats. La coopération transfrontalière peut également constituer un levier de développement de l'euskara, notamment pour mobiliser des ressources professionnelles bascofphones, à condition de lever toutes les barrières juridiques (ex : équivalence sur les diplômes pour des professionnels venant du Pays Basque sud). Enfin, il est nécessaire de renforcer les efforts réalisés en matière de communication et de sensibilisation pour gagner l'opinion publique sur l'intérêt de l'apprentissage du basque et de son utilisation pour la faire vivre.

En résumé, **les priorités d'action** sont :

- > Le renforcement des efforts pour l'apprentissage de la langue par les adultes, et mobilisation des organismes compétents (Cnfpt, Région) pour la formation professionnelle à la langue basque
- > Le développement de la recherche appliquée, des outils au service de la qualité de la langue et des dispositifs de sensibilisation/communication
- > Le développement et le renforcement de la coopération transfrontalière (recrutement d'enseignants, organisation de l'équivalence des diplômes, échanges entre établissements scolaires, entre structures de loisirs...).

#### ④ Faire du Pays Basque un territoire expérimental de revitalisation linguistique

La mise en place des trois objectifs cités précédemment nécessite une accélération du rythme de mise en œuvre de la politique linguistique. Or, ces dernières années, la politique linguistique s'est heurtée à des limites de plusieurs ordres : des limites d'ordre juridique, des limites de portage opérationnel délégué à l'OPLB et des limites budgétaires. Une évolution du cadre législatif et réglementaire est nécessaire pour permettre l'ensemble des avancées nécessaires à la revitalisation de la langue. Dans l'intervalle, il est proposé de faire du Pays Basque un territoire expérimental de revitalisation linguistique.

En résumé, **les priorités d'action** sont :

- > La mise en place d'un régime spécifique au service de la revitalisation linguistique permettant d'acter avec l'Education nationale une montée en puissance dans le domaine de l'enseignement :
  - scolarisation des moins de 3 ans en langue basque,
  - généralisation de l'immersion dans l'enseignement public et privé, en particulier dans les premières années (maternelle, primaire)
  - partage de responsabilité avec l'OPLB en matière d'enseignement en langue basque,
  - création d'une Inspection d'Académie Pays Basque
  - facilitation du développement des ikastola, en permettant leur financement (investissements et prise en compte des langues régionales dans la loi Carle).
- > L'élaboration avec l'Etat d'un dispositif permettant et facilitant l'usage de la langue dans les services publics, les médias et la vie sociale
- > L'augmentation de manière significative du dimensionnement budgétaire de l'OPLB, pour permettre la concrétisation de l'ensemble du Projet de politique linguistique et son déploiement sur l'ensemble du territoire, ainsi que pour mieux soutenir l'activité des opérateurs de l'action linguistique, maillons incontournables de la politique linguistique.